



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°25 juillet 2011

Edito

Chers amis de Colayrac-Saint Cirq,

Sans qu'il n'y paraisse encore trop, nous sommes en train de vivre, collectivement, une véritable révolution en terme d'aménagement du territoire.

Encore sous le régime, dans bien des domaines, des codes napoléoniens issus de la Révolution Française, le visage de notre pays se transforme. Après les années décisives qu'ont constitué les années 1981-82 avec les lois Defferre sur la décentralisation, une véritable accélération s'opère aujourd'hui avec la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales (RCT). Jugez-en, ne serait-ce qu'en regardant ce qui se passe autour de nous en matière d'intercommunalité : en 1999, nous en étions, autour d'Agen à une communauté de communes réunissant six municipalités. Elle devient une Communauté d'Agglomération. Le 1^{er} janvier 2002, notre commune de Colayrac-Saint Cirq intègre la jeune « CAA », suivie en 2009 de Saint Hilaire de Lusignan, en 2010 de Sauvagnas et Bajamont puis en janvier 2011 Lafox et Saint Caprais de l'Herm. Enfin au 1^{er} juillet de cette année, 2011, ce sont les 7 communes de la communauté de communes d'Astaffort en Bruilhois qui rejoignent la CAA. Très bientôt, dans les mois qui viennent, les communes restant isolées seront appelées à en faire autant... Bref la CAA comprenait sept communes l'année de notre entrée en 2002. Elle en compte aujourd'hui une vingtaine, pour atteindre demain, dans quelques mois, plus de trente.

On comprend bien que l'intercommunalité qui se met ainsi en place est en passe de modifier sensiblement notre organisation administrative.

Pour autant, je crois pouvoir me faire l'interprète de l'ensemble de nos collègues maires pour vous assurer de notre volonté à chacun de préserver l'âme de nos communes.

François Chalmel

Diagnostic territorial, notre agglomération évolue

De nouveaux habitants arrivent, des entreprises s'installent, des logements se construisent. Pour anticiper ces évolutions plutôt que de les subir, la collectivité se dote d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU) inter-communal Durable** ; document de planification organisant le développement territorial et le développement durable.

Le Diagnostic...

Les études du PLU Durable sont en cours et nous avançons au rythme que nous nous étions fixé.

La première phase du diagnostic qui s'achève aujourd'hui, a montré une certaine richesse sur les approches de l'économie, l'habitat, les déplacements, le climat,... et les enjeux qui en découlent pour notre agglomération.

Nous vous invitons à aller consulter les éléments de Diagnostic sur notre site Internet à la rubrique « **Comment concevoir l'Agglo de demain ?** ».

www.agglo-agen.net →



Plus globalement, pour suivre l'évolution des études, le site internet de la CAA mettra à votre disposition de nombreux documents, au fur et à mesure. N'hésitez pas à venir donner vos idées, en parallèle. Un registre est accessible en mairie de votre commune ou au siège de la CAA.

Pour vous permettre de vous imprégner des éléments du PLU, le diagnostic territorial du PLU vient à votre rencontre, sous forme d'exposition, dans toutes les mairies de l'agglomération cet été et cet automne. Les dates sont les suivantes :

- Du 18 juillet au 29 juillet 2011 : SAINT HILAIRE
 - Du 1^{er} août au 12 août 2011 : SAINT CAPRAIS DE LERM
 - Du 16 août au 26 août 2011 : LAFOX
 - Du 29 août au 9 septembre 2011 : BOE
 - Du 12 septembre au 23 septembre 2011 : SAUVAGNAS
 - Du 26 septembre au 7 octobre 2011 : BON-ENCENTRE
 - Du 10 octobre au 21 octobre 2011 : LE PASSAGE
 - Du 24 octobre au 4 novembre 2011 : FOULAYRONNES
 - **Du 7 novembre au 18 novembre 2011 : COLAYRAC SAINT CIRQ**
- L'exposition est également accessible à la CAA du 18 juillet au 18 novembre 2011

Vers le PADD...

Les prochains mois demanderont aux élus un travail minutieux sur des grandes thématiques comme le développement urbain, le climat, les formes urbaines, l'agriculture périurbaine,... ce document permettra de constituer un fil de route et une stratégie de développement et de préservation de notre territoire.



Le 16 mai 2011

• Modification de la carte scolaire

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant par l'Inspection Académique de Lot-et-Garonne à l'école de Corne, la question s'est naturellement posée de l'avenir de cette école dont il ne restait qu'une classe. Pour des raisons tout autant juridiques que liées à l'aménagement du territoire voire émotionnelles ou affectives, la majorité du Conseil, après consultations et débats, se prononce en faveur du maintien d'une classe unique à 5 ou 6 niveaux à Corne.

• Désignation d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offre (CAO)

Suite à la défection d'un membre précédemment en place, il convient de pourvoir à son remplacement, Monsieur Pascal de SERMET est désigné.

• Constitution d'un groupement de commandes

Dans le cadre de la réflexion d'ensemble menée sur la mutualisation et d'autant plus renforcée avec la loi de réforme des collectivités territoriales, les administrations communautaires et communales se sont rapprochées pour étudier la possibilité de constituer un groupement de commandes pour l'achat de papier bureautique.

Le principe en est approuvé.

• Extension du périmètre de la CAA

Après délibération de la communauté des communes d'Astaffort, de chacune des communes de cet EPCI (Astaffort, Caudecoste, Sauveterre-Saint Denis, Saint Sixte, Saint Nicolas de la Balerie, Cuq et Fals) et de la communauté d'agglomération d'Agen (CAA), qui ont toutes émis un avis favorable à l'adhésion de ces communes à la CAA, il revient à chaque municipalité de la CAA de se prononcer à son tour.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'extension du périmètre de la CAA aux communes précitées et à la modification des statuts de la CAA qui en résulte.

• Diagnostic du Plan Local Urbain (PLU) durable

La CAA a lancé l'élaboration du PLU communautaire durable le 27 mai 2010. Les études avancent. La première étape du diagnostic doit être actée par les élus.

Après concertation avec les représentants de l'ensemble des communes ainsi que des partenaires techniques et administratifs, le CREHAM mandaté à cet effet a présenté le diagnostic thématique : climat, environnement, déplacement, habitat, agriculture, économie (diagnostic consultable sur le site INTERNET de la CAA)

Le conseil municipal prend acte de ces premiers travaux et décide d'autoriser la poursuite des études.

• Procédure de modification du POS

Premièrement, le plan d'occupation du sol actuel comprend une zone NA (= à urbaniser) dans le secteur de Chadois, Lary, Laboulbène... C'est la dernière zone constructible qui reste sur notre commune. En attendant de pouvoir élaborer un nouveau schéma directeur d'urbanisation de ce secteur, il convient de se réserver la maîtrise de ces terrains afin de ne pas le laisser ouvert à des projets que la municipalité n'aurait pas validés, Grenelle de l'environnement oblige, tant en matière de densité que de diversité.

Il y a lieu à cet effet de « fermer » cette zone « NA » en la classant en « 2 NA »

Par ailleurs, les terrains situés au nord de cette zone classée « NA » bénéficient actuellement de permis d'aménager. Le règlement actuel du POS s'avère trop contraignant quant aux dimensions des terrains à bâtir. Il est apparu souhaitable de l'assouplir en permettant une plus grande densification des projets de construction.

Enfin, le PPRI approuvé en septembre 2010 réduit la zone « NA » sur la partie ouest, maintenant celle-ci en zone agricole dite « NC ».

Le Conseil Municipal décide de demander à la CAA devenue compétente en matière d'urbanisme, de prescrire les modifications du POS comme indiqué ci-dessus.

• Dissimulation de réseaux, secteurs « Tilleuls », « Rabanel », « Targebayle ».

Dans le cadre de la « protection du patrimoine paysager », programme spécial effacement basse tension, la commune souhaite confier au Syndicat Départemental d'électricité et énergie (SDEE 47) la mission d'enfouir les réseaux aériens, rue des Bergeronnettes, des Fauvettes, des Hirondelles, route de Rabanel et une partie de la route de Targebayle.

La participation prévisionnelle de la commune est de 10 % du montant total des travaux, soit 27 994 €.

• Opération « écoles et cinéma »

Comme les années précédentes l'école maternelle pour une classe et l'école René Cassin pour une classe ont demandé à bénéficier de l'opération « écoles et cinéma » impulsée par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le coût des billets (7,50 €/enfant/année).

• Cession de terrain à « Agen-Habitat »

Le Conseil Municipal décide de céder des parcelles de terrain dont il est propriétaire (E.1971 / 2 209 m² et E.2677 / 138 m²), à Agen Habitat, pour la somme de 46 760 € (montant suggéré par le service France Domaine) afin d'y construire des logements en petits collectifs.

• CAF : demande de subvention pour la réalisation du diagnostic « Enfance Jeunesse »

Notre « contrat enfance jeunesse » établi pour quatre années, est arrivé à son terme. Dans la perspective de son prolongement il convient d'établir un diagnostic de notre territoire portant sur plusieurs analyses.

La Caisse d'Allocations Familiales pouvant apporter une aide financière à la réalisation de ce diagnostic, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Directeur de la CAF la convention d'objectif et de financement.

Le coût de l'étude demandée au cabinet BSA (Bureau de Sociologie Appliquée) s'élève à 8 013,20 €.

La subvention sollicitée est à hauteur de 55 %, soit 4 407,00 €.

• **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Actualisation de la composition de la commission d'Appel d'Offres) du fait de radiation de Madame Laurence DUCUING démissionnaire.

• **Avenants aux marchés de travaux du foyer des « Aînés » :**

	marché initial	+ avenants (€)
Lot 1 (gros oeuvre)	= 31 619,80	+ 671,00
Lot 2 (bardage-couverture)	= 9 635,73	+ 604,16
Lot 5 (carrelage)	= 2 648,50	+ 600,00
soit un total	= 43 904,03	+ 1 875,16

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les avenants.

• **Avenants aux marchés de travaux « Accueil de Loisirs »**

	marché initial	+ avenants (€)
Lot 1 (gros oeuvre)	= 37 758,00	+ 1 939,60
Lot 2 (menuiserie ext.)	= 20 110,00	+ 4 829,00
Lot3 (isolation, plafond...)	= 12 608,44	+ 1 484,59
soit un total	= 70 476,44	+ 8 253,19

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les avenants.



• **Acquisition de terrain à « Barreau »**

Afin d'améliorer à la fois l'accès aux parcelles constructibles et l'écoulement des eaux pluviales dans ce secteur, le conseil autorise le maire à signer les actes d'acquisition en cession gratuite des parcelles : B 562 (357 m²), B 710 (42 m²), B 712 (20 m²)

• **Syndicat de voirie d'Agen Centre**

Le Conseil Municipal décide d'ajouter le chemin de Sartre, devenu voirie communale par délibération de 13 décembre 2010, aux voiries mises à disposition du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen-Centre (SMVAC).

• **Création d'une régie de recettes « spectacles-animations »**

Afin de permettre l'encaissement des droits d'entrée à percevoir à l'occasion de manifestations organisées par la commission municipale « culture-animation », le Conseil Municipal décide la création d'une régie de recettes auprès du Service « Culture-animation » considérant que le montant maximal mensuel des fonds maniés sera fixé à 2 000,00 €.

• **Construction d'une salle « socioculturelle » : lancement de la procédure de déclaration de projet**

Cette déclaration est requise compte tenu à la fois de l'intérêt général de ce projet d'équipement et de la nécessaire mise en comptabilité du POS de la parcelle où il doit être implanté.

La procédure se déroulera normalement sur une année. Elle est acceptée par le Conseil Municipal.

• **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

La loi n° 2010-1653 de réforme des collectivités territoriales (loi « RCT ») a été promulguée le 16 décembre 2010.

L'objectif de cette loi est triple :

- couvrir l'intégralité de nos territoires par des « établissements publics de coopération intercommunale » (EPCI) à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération) et supprimer les enclaves (= communes isolées) et discontinuités territoriales.
- rationaliser la carte intercommunale en mettant fin aux superpositions-multiplications de syndicats intercommunaux.
- mettre en oeuvre des procédures de fusion d'EPCI à fiscalité propre.

C'est dans cette perspective que les services de l'Etat, après concertation avec les élus, a élaboré un projet de « schéma départemental de coopération intercommunale » (SDCI) soumis à présent pour avis aux conseils municipaux.

Tenant compte tout à la fois d'un pragmatisme de bon aloi et d'une autonomie des communes dans l'expression de leur choix, le projet de schéma proposé par la Préfecture, laissant en outre des possibilités d'évolution, est adopté par le Conseil Municipal.

• **Ratios d'avancement de grade**

Le Conseil Municipal décide :

- 1 - de fixer les ratios d'avancement de grade par catégorie
- 2 - de préciser les critères retenus pour présenter les agents (conditions statutaires d'avancement ; valeur professionnelle ; acquis de l'expérience).

• **Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Les charges transférées de la commune à la CAA résultent de la prise de certaines compétences par celle-ci.

A ce jour, pour notre commune, seulement l'éclairage public et les feux tricolores sont transférés. Le montant annuel de la charge est validé par le Conseil Municipal.

• **Compte administratif – Affectation des résultats**

Le compte administratif 2010 et l'affectation des résultats sont présentés comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté	87 321,83 €
- excédent d'investissement reporté	145 904,96 €

• **Compte de gestion 2010**

Après reprise des écritures par le Receveur et aucune observation n'étant relevée, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2010 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Subvention association « ACACIA »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'octroi exceptionnel d'une subvention de 1000€ pour aider l'association à financer la partie « animation » des « repas d'été » organisés sur la place du marché (devant l'église de Colayrac) pour la saison estivale 2011.

• **Subvention association « Festej'arts »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 7 000€ au profit de l'association Festej'arts pour l'organisation du festival des musiques du Sud organisé en juin 2011... en complément des aides de la Communauté d'Agglomération d'Agen (6 000€) et du Conseil Général (1 000€).

• **Enfouissement des lignes aériennes de communications électroniques et de France-Télécom**

Cette opération concerne les secteurs « Tilleuls » et « Bergeronnettes » - Route de Rabanel et Route de Targebayle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier ces travaux au SDEE 47
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEE 47
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des dépenses.

• **Tirage au sort des jurés d'assises**

Ainsi que le prévoit la loi, nous avons à tirer au sort, comme chaque année, 6 jurés en liste préparatoire, pour un nombre jurés, pour notre commune, de deux. La liste des 6 personnes tirées au sort peut être consultée en Mairie.

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- **Les Dimanches 17 et 31 Juillet / 14 et 28 Août 2011**
Pique-niques sortis du panier sur les berges de Garonne.
Renseignement Association « Noste Garona » 06.72.88.64.58 ou 06.45.74.51.29
 - **Dimanche 7 août**
Rencontres musicales en Agenais
Concert de musique russe à 18^h à l'église de Saint Cirq – réservation au 05.53.47.36.09
 - **Samedi 27 et Dimanche 28 août**
Vide grenier organisé par l'association des « Amis de Saint Cirq » à Saint Cirq
 - **Lundi 29 août**
L'assemblée générale du tennis à 18h30 au club de tennis
 - **Samedi 3 septembre**
Forum des Associations de Colayrac-Saint Cirq à la salle des Fêtes de 15^h à 18^h
L'apéritif sera ensuite offert par la municipalité et remise de trophées aux sportifs méritants de l'année.
 - **Samedi 10 septembre**
Les 33^{ème} « Foulées Agenaises »
 - **Samedi 10 septembre**
Assemblée Générale du Karaté - salle de danse à Colayrac à 15^h
 - **Dimanche 11 septembre**
Vide grenier du basket au complexe sportif
 - **Samedi 17 septembre**
Escargolade organisé par l'Association de la Chasse à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 19 h
 - **Samedi 15 octobre**
Assemblée Générale de la FNACA suivi d'un repas à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
 - **Dimanche 23 octobre**
Loto du 3^{ème} âge organisé par l'association des Aînés Ruraux à la salle des fêtes.
 - **Vendredi 5 août**
 - **Vendredi 19 août**
 - **Vendredi 2 septembre**
- Marchés nocturnes « Repas d'été »,
avec animation musicale
organisés par l'association ACACIA
un vendredi sur deux, Place de l'Eglise à partir de 19^h



Bien vivre ensemble - Du covoiturage

Dans la perspective d'économiser à la fois les ressources de la planète et votre porte-monnaie (!), avez-vous pensé au covoiturage, pour vous déplacer vers la ville-centre par exemple, ou bien vous rendre à une manifestation dans les environs ? ...

En voyageant ensemble, non seulement vous optimisez l'utilisation des véhicules, non seulement vous économisez de l'argent mais encore vous ajoutez de la convivialité, de la chaleur humaine ... de l'amitié.

C'est respectueux de l'environnement ; c'est simple ; c'est sympathique. L'essayez c'est l'adopter !

Pour vous aider dans cette démarche : www.covoiturage-47.fr

RAPPEL INFO Mairie :

- Inscription BUS le 24 août 2011 de 9^h à 12^h à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq (salle du Conseil)
- La rentrée des classes aura lieu le **Lundi 05 Septembre 2011**.
- Inscription à l'école de musique "Musiquenvie" à la Mairie (salle du Conseil) le mardi 6 septembre 2011 de 17^h à 19^h.
- Exposition concernant le diagnostic territorial du PLU à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq du 7 novembre au 18 novembre 2011
- **Recensement militaire**
Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en juillet, août et septembre 1995, doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie, durant le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans ou au cours des trois mois suivants. Ils doivent se présenter au secrétariat de la Mairie, munis de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité.
- **Pensez à venir à la mairie vous inscrire sur les listes électorales**
à compter du mois de Septembre. Vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **Dates de ramassage des encombrants**
le 28 juillet et le 11 août 2011. Pensez à appeler le 0800 77 00 47 une semaine avant la date du ramassage.